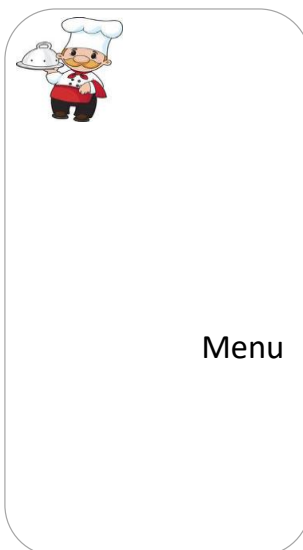


Semaine 50



Lundi

Repas végétarien



Menu

Céleri rémoulade



Tortelloni ricotta
épinards sauce tomate

Liégeois vanille

Mardi

Salade de riz Arlequin

Bœuf Stroganoff

Julienne de légumes

Fruit

Mercredi



Jeudi

Sauté de porc*
à la moutarde
(Origine : France)

Semoule

Fromage

Fruit

Vendredi

Cubes de colin
aux 3 céréales

Carottes Vichy

Laitage

Clafoutis à la fleur
d'oranger du chef

Les
groupes
d'aliments



Repas de substitution :

- Mardi : Beignets de calamar à la romaine
- Jeudi : Colin à la moutarde

Présence de porc signalée par *



Recette du clafoutis à la fleur d'oranger

Préchauffer le four sur thermostat 6/7 (200°C).
Mélanger 2 oeufs entiers, 2 jaunes d'oeufs, 60 grammes de poudre d'amandes,
50 grammes de sucre, 60 grammes de farine et 1 pincée de sel dans un saladier.
Délayer progressivement avec 30 cl de crème liquide légère.

Verser cette pâte semi-fluide dans un moule.

Enfourner pendant 20 minutes au four.

Dès la sortie du four, arroser la surface du clafoutis d'eau de fleur d'oranger (2 cuillères à soupe).



Choix de la semaine

Entrée : Potage de légumes
Légume : Haricots verts

Légende :

Produit issu de l'agriculture biologique



Produit de saison



Produit local



Dessert du chef



Compte-tenu du contexte actuel difficile en termes d'approvisionnements en produits alimentaires, les menus sont exceptionnellement à titre indicatif

Tous nos plats sont susceptibles de contenir les 14 allergènes suivants : céréales contenant du gluten (seigle, blé, orge, avoine, épeautre, kamut), crustacés, oeufs, poissons, arachides, soja, lait, fruits à coque, céleri, moutarde, sésame, anhydride sulfureux et sulfites, lupin et mollusques.
Selon l'article R.112-14 du décret du 17 avril 2015, la cuisine centrale met à disposition un repas sans les 14 allergènes réglementaires, qui s'intègre dans le dispositif déployé par votre établissement.

Merci d'orienter toute personne intéressée vers votre service de restauration pour en bénéficier et connaître les conditions tarifaires spécifiques.